

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2018**

DELIBERATION N° : 20180629_34

OBJET :

Budget 2018
Attribution d'une subvention
complémentaire à l'ASSOCIATION
REGIE TERRITORIALE SUD
Approbation de l'avenant N°2

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché à
la porte de la Mairie, le :

10 JUL. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 21
Procuration : 4
Votants : 25
Abstention : 0
Exprimés : 25

Le Maire



Christian LANDRY

L'élu(e) délégué(e)

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf juin à dix-sept heures dix
neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Patrick LEBRETON - Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON
Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; YEBO
Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ;
MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ;
KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU
Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ;
COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'AFFAR M'ZE
Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne

Représentés

VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis
HUET Henri Claude représenté par MOREL Harry Claude
BOYER Julie représentée par HOAREAU Claudette

Absents

VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEJOYEUX Marie
Andrée ; HOAREAU Jeannick ; GRONDIN Jean Marie ;
HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ;
FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE
François ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET
Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code
général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire
pris au sein du conseil.

Madame Rose Andrée MUSSARD, 4^{ème} adjointe, a été
désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces
fonctions qu'elle a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° :

20180629_34

OBJET :

Budget 2018
Attribution d'une
subvention
complémentaire à
l'ASSOCIATION REGIE
TERRITORIALE SUD
Approbation de l'avenant
N°2

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

L'association REGIE TERRITORIALE SUD a bénéficié, par délibérations n°20171212-26 (conseil municipal du 12 décembre 2017) et n° 20180410-52 (conseil municipal du 10 avril 2018), d'une subvention d'un montant de 100 000,00 €, ainsi que diverses aides en nature dont des achats de matériaux de construction divers et fourniture de végétaux par la Commune pour un montant total de 6 000,00 €, au titre de l'année 2018.

Dans le respect de son objet statutaire, l'association souhaite poursuivre un projet intitulé « *Lien social et intergénérationnel autour d'un espace aménagé jardin gramoun* » sur un ensemble de terrains communaux cadastrés BT 207-209-212 et 737, d'une superficie totale de 5045 m², situés en centre ville.

Ce projet a pour but la poursuite de l'aménagement paysager du site ainsi que le développement d'activités en direction des habitants de la résidence de personnes âgées les Ombrières et plus généralement du quartier, est inscrit à la programmation 2018 de la politique de la ville avec une participation financière communale d'un montant de 8 500,00 €.

Cette programmation 2018 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 3 mai 2018.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, et d'accompagner l'association dans son fonctionnement général sur l'année 2018, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention complémentaire à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association REGIE TERRITORIALE SUD une subvention complémentaire d'un montant de 18 400,00 € dont 8 500,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet intitulé « *Lien social et intergénérationnel autour d'un espace aménagé jardin gramoun* » ;
- d'approuver la mise à disposition à titre gracieux des terrains cadastrés BT 207-209-212 et 737 ainsi que la convention de mise à disposition à intervenir sous réserve de la validation du projet ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière ainsi que la convention de mise à disposition des terrains cadastrés BT 207-209-212 et 737 et tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°20171212-26 du 12 décembre 2017 et n° 20180410-52 du 10 avril 2018,

Vu la note explicative de synthèse n°34,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés* :

Présents : 21

Représentés : 4

Pour : 25

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}. **ATTRIBUE** à l'association REGIE TERRITORIALE SUD une subvention complémentaire d'un montant de 18 400,00 € dont 8 500,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet intitulé « *Lien social et intergénérationnel autour d'un espace aménagé jardin gramoun* ».

Article 2.- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux des terrains cadastrés BT 207-209-212 et 737 ainsi que la convention de mise à disposition à intervenir sous réserve de la validation du projet.

Article 3.- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière ainsi que la convention de mise à disposition des terrains cadastrés BT 207-209-212 et 737 et tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



L'Élu(e) délégué(e)
Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

10 JUIL. 2018